



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 05 septembre 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Absents non-excusés :**

Monsieur PELFRÈNE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

**2023 / 069 – SIGNATURE D'UN DEVIS DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR AJOUTER 3 PLACES DE PARKING AU PARC DES TULIPIERS**

Dans la suite de la délibération précédente, Monsieur le Maire indique que des places de parking supplémentaires seront nécessaires pour permettre de recevoir la patientèle.

Un devis pour travaux supplémentaires a donc été demandé auprès de l'entreprise titulaire du marché pour le parc des Tulipiers : le terrassier SRTP. Ce devis se monte à 6 905,90 € HT, soit 8 287,08 € TTC pour 3 places de parking d'un total de 52 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- AUTORISER la réalisation de 3 places de parking supplémentaires au parc des Tulipiers pour 8 287,08 euros TTC ;
- INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 23 article 2315 du budget communal de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- D'AUTORISER la réalisation de 3 places de parking supplémentaires au parc des Tulipiers pour 8 287,08 euros TTC ;
- D'INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 23 article 2315 du budget communal de l'année 2023.

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire, Jean-Paul COUILLER**



Date d'affichage de la présente délibération

Le 15 septembre 2023